



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Service du conseil et du contrôle  
des collectivités territoriales  
Bureau de l'intercommunalité et de  
la réforme territoriale**

Affaire suivie par : *Bénédicte BERTIN-PAGE*  
Tél : 04 70 48 33 72  
Courriel : *benedicte.bertin@allier.gouv.fr*

**OBJET** : renouvellement de la commission  
départementale de la coopération  
intercommunale

**P.J.** : un arrêté et ses annexes

*no 40 / 2020*

Moulins, le **07 OCT. 2020**

La Préfète de l'Allier

à

- **Monsieur le président du conseil départemental de l'Allier**
- **Monsieur le président du conseil régional**
- **Mesdames et Messieurs les maires du département**
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des établissements publics  
de coopération intercommunale à fiscalité propre**
- **Mesdames et Messieurs les présidents de syndicats intercommunaux  
et de syndicats mixtes**

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) doit être renouvelée dans les trois mois suivant l'élection des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale.

Je vous fais parvenir ci-joint une copie de mon arrêté fixant la nouvelle répartition des sièges découlant du décret d'application n°2011-122 du 28 janvier 2011, ainsi que les dates et les modalités des élections qui doivent avoir lieu **d'ici le vendredi 30 octobre 2020 au plus tard**.

L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance. L'ensemble de ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

J'adresserai prochainement le matériel de vote aux électeurs des différents collèges concernés dès que je l'aurai reçu dans le délai imparti, soit postérieurement **au 16 octobre 2020**.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, sans élection, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes lorsqu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'association départementale des maires et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

Si tel était le cas, il ne serait bien évidemment pas procédé à l'envoi du matériel électoral aux électeurs concernés et les résultats seraient proclamés par arrêté **d'ici le 30 octobre 2020.**

J'ajoute que s'agissant des deux autres collèges (du conseil départemental et du conseil régional) composant la CDCI actuelle, les représentants de ces collectivités territoriales conservent leurs mandats. En effet, l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales dispose que « le mandat des membres de la commission cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés. » Ainsi, il ressort de ces dispositions que les membres du collège du conseil départemental ou du conseil régional ne peuvent voir leur mandat interrompu avant les prochaines échéances électorales, leur mandat étant lié à celui qu'ils détiennent au sein de l'assemblée délibérante dont ils sont issus.

Pour la Préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et  
de la légalité**

**Service du conseil et du contrôle des  
collectivités territoriales**

**Bureau de l'intercommunalité et de la  
réforme territoriale**

N° 2556 / 2020

**ARRÊTÉ**

N° 2556 / 2020 en date du

**fixant la composition, la répartition des sièges au sein  
de la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.)  
en formations plénière et restreinte  
et**

**arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes,  
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des  
syndicats (intercommunaux et mixtes) à cette commission**

**La préfète de l'Allier**

Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1387-2014 du 6 juin 2014 fixant la composition et la répartition des sièges au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale en formations plénière et restreinte et arrêtant les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2595 du 23 octobre 2019 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1996-2020 du 19 août 2020 donnant délégation de signature à Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Allier ;

Considérant que conformément à l'article L5211-43 du code général des collectivités territoriales, le mandat des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les représentants de 5 collèges de ladite commission (communes, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes) par élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## A R R E T E

**Article 1er** : La formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Allier qui sera instituée en application des articles susvisés du code général des collectivités territoriales, dans leur rédaction issue de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique comprendra **43 membres** répartis de la manière suivante :

représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	<b>9 sièges (dont 2 sièges pour celles situées en zone de montagne)</b>
représentants des cinq communes les plus peuplées du département	<b>7 sièges (dont 1 siège pour celle située en zone de montagne)</b>
représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale départementale hors les 5 communes les plus peuplées	<b>6 sièges</b>
représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	<b>13 sièges (dont 4 sièges pour ceux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)</b>
représentants des syndicats (intercommunaux et mixtes)	<b>2 (dont 1 siège pour les syndicats intercommunaux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)</b>
représentants du conseil départemental	<b>4 sièges</b>
représentants du conseil régional	<b>2 sièges</b>

**Article 2** : La formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Allier comprendra **15 membres** :

- 11 représentants des communes, élus au sein du collège des représentants des communes dont 2 représentant les communes de moins de 2 000 habitants ;

- 3 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- 1 représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Ces membres sont élus, lors de la séance d'installation de la commission départementale de coopération intercommunale, dans les conditions définies à l'article R.5211-31 du code général des collectivités territoriales.

**Article 3** : Sont électeurs :

1/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 1**.

2/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des cinq communes les plus peuplées du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 2**.

3/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des autres communes : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 3**.

4/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 4**.

5/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le **N° 5**.

Cette liste pourra être actualisée jusqu'au **15 octobre 2020**

**Article 4** : Les listes de candidatures présentées par collège électoral devront être déposées à la préfecture de l'Allier (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'intercommunalité et de la réforme territoriale) par le candidat tête de liste ou son mandataire dûment désigné, **le lundi 12 octobre 2020 à 17 heures au plus tard**.

Si des listes individuelles ou collectives autres que celles déposées par l'association des maires et des présidents de communautés sont non conformes, un délai supplémentaire de 3 jours ouvrables portera le délai au **15 octobre 2020 à 16 heures 30**.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- pour les 3 collèges des représentants des communes : les candidats doivent avoir la qualité de **maire, d'adjoint au maire ou de conseiller municipal**.
- pour le collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et celui des représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes, la qualité de **délégué (conseiller communautaire ou délégué syndical)** est requise pour se porter candidat.

**Article 5** : Le scrutin sera organisé selon les modalités suivantes :

I. La présentation des candidatures :

Les listes de candidatures devront être complètes, c'est-à-dire comporter un nombre de candidats de cinquante pour cent supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir dans le collège concerné. Elles devront également respecter la proportion de candidats représentant les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes situés en tout ou partie dans des zones de montagne par rapport à la totalité des communes ou groupements concernés.

Ces listes mentionneront dans l'ordre de présentation des candidats leurs nom, prénom, qualité et date de naissance.

### **Nul ne pourra être candidat au titre de plusieurs collègues.**

#### II. Les instruments de vote :

Les candidats ou leur mandataire devront remettre à la préfecture, **au plus tard le vendredi 16 octobre à 12 heures**, les bulletins de vote (si possible au format 21 x 14,85 cm) comportant l'indication du collège électoral concerné et, dans l'ordre de présentation de la liste, les noms, prénoms et qualités des candidats.

Les services de la préfecture adresseront à chaque électeur, les instruments de vote nécessaires (enveloppes), **au plus tard le lundi 19 octobre 2020**.

#### III. Le vote

L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance. L'ensemble de ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La date limite de dépôt ou de réception postale à la préfecture de l'Allier des enveloppes contenant les votes des électeurs est fixée au **jeudi 29 octobre 2020 à 17 heures et s'effectuera dans les conditions suivantes :**

- Le dépôt des votes s'effectuera à la direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'intercommunalité et de la réforme territoriale, contre récépissé, de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, du lundi au vendredi inclus. Les votes devront être déposés **sous double enveloppe** (la petite enveloppe de vote contenant le bulletin de vote doit être insérée dans l'enveloppe spécifique mentionnant le collège concerné et, au dos, le nom et la qualité de l'électeur).

- Les votes acheminés par voie postale devront être adressés sous pli fermé à la préfecture (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau de l'intercommunalité et de la réforme territoriale ), **sous double enveloppe** (la petite enveloppe de vote contenant le bulletin de vote doit être insérée dans l'enveloppe spécifique mentionnant le collège concerné et, au dos, le nom et la qualité de l'électeur). **Le tout devra être inséré dans une troisième enveloppe d'envoi** et expédié à la préfecture à l'adresse suivante :

*Préfecture de l'Allier  
DCL – Bureau de l'intercommunalité et de la réforme territoriale  
2, rue Michel de l'Hospital  
CS 31649  
03016 MOULINS Cedex*

#### IV. Le dépouillement

En application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, **sans élection**, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. En effet, cette possibilité existe lorsqu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'association départementale des maires et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

Si tel n'est pas le cas, le dépouillement sera effectué par la commission mentionnée à l'article R.5211-25 du code général des collectivités territoriales le **vendredi 30 octobre 2020 à 10 h, salle Wolff à la préfecture.**

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral susvisé n° 1387 du 6 juin 2014 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 7 :** La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfètes de Montluçon et de Vichy, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes, le président du conseil régional, le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché avec ses annexes à la préfecture comme dans les sous-préfectures et disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier ([www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) à la rubrique « Relations avec les collectivités territoriales » - intercommunalité).

Moulins, le

07 OCT. 2020

Pour la Préfète et par délégation  
La Secrétaire Générale



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

## ANNEXE n° 1

Elections en vue du renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale

### Collège électoral n°1 des maires des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département de l'Allier

Scrutin du 30 octobre 2020

Nom de la commune	Population totale (nb d'habitants)	Civilité	maire
Buxières-les-Mines	1 088	Mme	BOUNAB Agnès
Villeneuve-sur-Allier	1 087	M.	DEFORGES-DESAMIN Dominique
Saint-Menoux	1 077	M.	CHERION Jean-Guy
Bellenaves	1 039	Mme	HAUCHART Nicole
La Chapelaude	1 022	M.	DUBREUIL Alain
Ainay-le-Château	1 020	M.	MILAVEAU Stéphane
Espinasse-Vozelle	1 018	M.	MARIEN Michel
Chassenard	1 010	M.	LASSOT Michel
Magnet	1 006	Mme	TRIBOULET Véronique
Saint-Gérand-le-Puy	1 002	M.	CADORET Xavier
Charmeil	999	M.	GONZALES Franck
Bézenet	971	M.	DEPRAS Bruno
Marcillat-en-Combraille	935	M.	CAPON Patrick
Busset	930	Mme	MAGNAUD Christine
Molles	924	M.	DUMONT Christophe
Tronget	911	M.	DUMONT Jean-Marc
Haut-Bocage	908	M.	LAPRUGNE Jean-Michel
Meaulne-Vitray	904	M.	DELANOY Pierre-Marie
Biozat	860	Mme	SEGUIN Noëlle
Serbannes	851	Mme	BOUARD Christine
Mariol	816	M.	DEJEAN Romain
Saint-Prix	815	M.	HANGARD Didier
Malicorne	810	M.	BADUEL Serge
Escurolles	807	M.	BECHONNET Bertrand
Billy	793	M.	SEROR Patrick
Ygrande	791	M.	THOMAS Pierre
Saint-Angel	789	M.	LABOUESSE Olivier
Besson	786	M.	VERDIER Frédéric
Saligny-sur-Roudon	760	M.	MARQUANT Jean-Luc
Lignerolles	755	M.	PENTHIER Thierry
Montvicq	744	Mme	BOULOGNE Magali
Saint-Bonnet-Tronçais	734	M.	REGRAIN Didier
Saulcet	718	Mme	KOLLER Carole
Garnat-sur-Engièvre	717	M.	LAMOUCHE Joël
Bayet	712	M.	BUSSERON Philippe
Coulandon	712	M.	GRIFFET Jean-Michel
Saint-Bonnet-de-Rochefort	712	M.	GIRAUD Henri
Cognat-Lyonne	704	M.	CHATARD Jean-Claude
Montbeugny	692	M.	CHARMETANT Guy
Gennetines	685	M.	PRUGNAUD Noël
Chevagnes	679	M.	CHARRIER Philippe
Saint-Pont	671	Mme	BARDOT Caroline
Arfeuilles	665	M.	TERRACOL Jacques
Étroussat	664	M.	VERNAY Gilles

Chemilly	651	Mme	SIRET Josianne
Saint-Ennemond	644	Mme	PEROT CLAVEL Lydie
Noyant-d'Allier	643	M.	PETIOT Yves
Paray-sous-Briailles	642	M.	JOURNET Gilles
Cressanges	641	Mme	LACARIN Marie-Françoise
Montoldre	641	Mme	MARGELIDON-FOUQUET Marie-Josée
Hérisson	632	Mme	CUSIN-PANIT Stéphanie
Saint-Martinien	615	M.	LAMOTTE Jean-Marie
Verneix	614	M.	BROCARD Lionel
Contigny	604	M.	DUBSAY Valéry
Jaligny-sur-Besbre	590	Mme	DEBORDE Annie
Couleuvre	588	M.	RONDET Daniel
Saint-Loup	582	M.	LONGEOT Gérard
Rongères	578	M.	MINET Christophe
Ferrières-sur-Sichon	569	M.	CHAUFFRIAS Jean-François
Teillet-Argenty	566	Mme	GERINIER Joele
Saint-Léon	560	M.	LAFAYE Christian
Châtel-de-Neuvre	551	M.	FERRANDON Jacques
Vaumas	550	M.	CURY Régis
Le Breuil	549	M.	PERROT Jacky
Saint-Hilaire	548	M.	GUIOT Olivier
Isserpent	547	M.	SALLES Louis
Saint-Étienne-de-Vicq	543	M.	POTHIER Jean-Claude
Monétay-sur-Allier	534	M.	BEYLOT René
Treteau	532	M.	DELIGEARD Arnaud
Jenzat	523	Mme	MATHIEU-ORTEJOIE Claire
Pierrefitte-sur-Loire	523	M.	THEVENOUX Pascal
Boucé	520	Mme	GOURDON Roselyne
Bransat	519	M.	PETIT- JEAN Sylvain
Montilly	516	M.	PINET Didier
Seuillet	515	M.	BONNET Pierre
Chazemais	507	M.	LECLERC Christophe
Voussac	490	Mme	BIDET Isabelle
Franchesse	483	M.	VERNIS Gérard
Saint-Christophe	481	Mme	WALRAET Françoise
Le Montet	471	M.	PERRIER Alain
Le Veurdre	465	M.	FLAMAND Denis
Créchy	464	Mme	JONET Catherine
Saint-Désiré	456	Mme	VERMEZ LEMOULT Nadège
Louchy-Montfand	453	M.	CHANET Bruno
Périgny	451	M.	HERVIER François
Audes	447	M.	CHEYMOL Michel
Saint-Germain-de-Salles	434	M.	PINFORT Robert
Saint-Pourçain-sur-Besbre	428	M.	MARIDET Fabrice
Cesset	426	Mme	MEZIERE Eliane
La Celle	423	Mme	BOULON Elise
Aurouër	422	M.	BORDE Alain
Le Pin	418	M.	DECERLE Alain
Trézelles	417	M.	VERNISSE Alain
Saint-Genest	414	M.	PRIGENT Didier
Gannay-sur-Loire	413	Mme	BEL Stéphanie
Pouzy-Mésangy	412	M.	VIRLOGEUX Alain
Marcenat	409	M.	PARIS Gilles
Le Theil	408	M.	SIMONIN Benoit
Saint-Léopardin-d'Augy	405	M.	BRUNOL Norbert
Charmes	404	M.	DURANTELL Jean
Treignat	404	Mme	CHOUTEAU Patricia
Deux-Chaises	401	M.	CHOPIN Maurice
Paray-le-Frésil	399	Mme	MARION Odile
Treban	396	M.	GUILLEMINOT Rémy
Échassières	392	M.	GLODT Christian
Saint-Gérard-de-Vaux	392	M.	BONNET Christian
Bresnay	390	M.	CHEVIER Alain
Saint-Plaisir	390	M.	THEVENOUX Didier
Saulzet	390	M.	HUMBERT Jean-François

Lalizolle	389	M.	TRAPENARD Gilles
Arronnes	388	M.	SZYPULA François
Billezois	388	M.	PLANCHE Yves
Valigny	388	M.	LEBLANC Francis
Saint-Didier-la-Forêt	387	Mme	DESCHAMPS Martine
La Chapelle	383	Mme	COULANGE Nicole
Rocles	383	M.	GUILLOT Thierry
Theneuille	379	M.	CLERGET Denis
Deneuille-les-Mines	371	M.	DEVERRIERE Stéphane
Charroux	370	M.	GILIBERT Jacques
Chareil-Cintrat	365	M.	FRISOT Michel
Arpheuilles-Saint-Priest	363	M.	LAMOINE Jean-Paul
Saint-Pierre-Laval	363	M.	COLLANGES Yves
Loriges	359	M.	MARCHAND Henri
Coulanges	357	M.	MELIN Daniel
Châtel-Montagne	352	M.	BRAT Jean-Claude
Saint-Sauvier	351	M.	LAMY Raymond
Colombier	344	Mme	BIZEBARRE Jocelyne
Droiturier	343	M.	GROULY Jérôme
Archignat	340	M.	COULANJON Jérôme
Fleuriel	339	M.	LAPLANCHE Gérard
Le Brethon	337	M.	LARAIZE Olivier
Vicq	337	Mme	BENAYON Danièle
Hyds	334	M.	FOURNIER Jean-Pierre
Autry-Issards	331	M.	REGNAULT François
Bagneux	331	M.	BARRE Jean-Damien
Laprugne	328	Mme	THOMAS-MOLLON Séverine
Nizerolles	328	Mme	CHARASSE Michèle
Courçais	327	M.	DAUGERON Daniel
Saint-Félix	325	Mme	FRANCHISSEUR Odile
Meillard	324	M.	SIMON Yves
Agonges	323	M.	JUGE Romain
Thionne	323	Mme	BOUILLOT Monique
Montaiguët-en-Forez	321	M.	CHOMET Hervé
Sorbier	321	M.	PUJOS Henri
Châtillon	320	M.	CHALMIN Patrick
Montcombroux-les-Mines	316	M.	LACROIX Guillaume
Montaigu-le-Blin	312	M.	PERICHON Jean-Louis
Murat	312	Mme	BUREAU Ghislaine
Chambérat	311	Mme	DOUSSET Brigitte
Cindré	309	Mme	DAVIET Andréa
Viplaix	308	M.	PALLIOT Jean-Michel
Couzon	307	M.	DE CONTENSON Christophe
Saint-Clément	307	Mme	MORIER Sandrine
La Ferté-Hauterive	306	Mme	SARRAZIN Rolande
Mazerier	306	M.	MENON Michel
Bizeneuille	303	M.	COLLINET Daniel
Servilly	301	M.	GAUD Bernard
Beaune-d'Allier	298	M.	PHILIP Jacques
Monestier	294	M.	MAUPOIL Yves
Luneau	293	Mme	LAUSTRIAT Jacqueline
Mazirat	286	Mme	JARRAUD Magalie
Vieure	285	Mme	PICANDET Nicole
Le Vilhain	283	M.	AMARA Kamel
Isle-et-Bardais	278	M.	ARTIGAUD Daniel
Langy	278	M.	FORTIN Franck
Saint-Léger-sur-Vouzance	275	M.	RAJAUT Michel
Saint-Aubin-le-Monial	274	Mme	GUILLEMINOT Françoise
Urçay	274	M.	BAJARD Christophe
Le Mayet-d'École	272	M.	BAUGE Arnaud
Monétay-sur-Loire	270	M.	PLOUHINEC Yves
Monteignet-sur-l'Andelot	267	M.	CARTOUX Fabien
Target	266	M.	BERTHON André
Andelaroche	265	Mme	RICHARD Pascale
Mercy	264	M.	NOEL Yves

Sanssat	264	M.	PIESSAT André
Saint-Didier-en-Donjon	263	M.	LASSOT Jérôme
Braize	260	Mme	LALVEE Solange
Lenax	258	M.	BAUDELLOT Pascal
Varennes-sur-Tèche	254	M.	BERRAT Gilles
Reugny	252	M.	GARSON Bernard
Blomard	250	M.	TABUTIN Daniel
Chavroches	250	M.	TOCANT Jean François
Bert	249	M.	VIVIER Michel
Chézy	248	M.	FAIVRE-DUBOZ Xavier
Louroux-de-Bouble	247	M.	DEBRADE Arnaud
Verneuil-en-Bourbonnais	246	M.	LEGER Daniel
Gipcy	244	M.	DELEGRANGE David
Venas	243	M.	TOURAUD Eric
Chapeau	238	M.	BRENON Pierre
Chappes	235	Mme	BLANCHET Elisabeth
Chouvigny	235	Mme	PARIS Michelle
Saint-Priest-en-Murat	230	M.	PERRIN Luc
Bègues	229	M.	MAUME Serge
Saint-Sornin	229	M.	BLANCHET Daniel
Lamaids	227	M.	THAVENOT Fabien
Neuilly-en-Donjon	225	M.	BOURACHOT Bernard
Gouise	222	Mme	DELIGEARD Annick
Liernolles	221	Mme	PROBOEUF Chantal
Le Bouchaud	218	M.	MERET Louis
Louroux-Bourbonnais	216	M.	POIRIER Jany
Montord	216	M.	AMY Jacques
Saint-Bonnet-de-Four	216	M.	BEAULATON Daniel
La Chapelle-aux-Chasses	213	Mme	BARILLET Carine
Marigny	210	M.	PRUGNEAU Philippe
Terjat	206	M.	PERNELLE Jérôme
Fourilles	200	M.	CHATET Michel
Laféline	200	M.	SANVOISIN Yves
Taxat-Senat	200	M.	GUITTARD Jean-Philippe
Barrais-Bussolles	198	Mme	THEVENOUX Delphine
La Chabanne	197	M.	BOUREL Jean-Marc
Saint-Voir	197	M.	COLLIN Jean-Luc
Saint-Fargeol	195	M.	AZEVEDO Fernando
Bost	192	Mme	DUFRAISE Ludivine
Limoise	191	Mme	THIERIOT Danièle
Sainte-Thérence	191	M.	LABOUESSE Albert-Paul
Neure	188	M.	CHAMIGNON Jean-Claude
Nassigny	186	M.	LE BAS Francis
La Petite-Marche	182	M.	IMBERT Didier
Château-sur-Allier	181	M.	MOSNIER Jean-Luc
Tortezais	178	M.	PERRET Jean-Jacques
Chezelle	177	Mme	MATHURIN Isabelle
Ronnet	177	Mme	LARDY Isabelle
Saint-Nicolas-des-Biefs	173	M.	BLETTERY Jacques
Aubigny	168	M.	RICHET Etienne
Louroux-de-Beaune	168	Mme	JALIGOT Maryline
Loddes	166	Mme	AUGIER Marie-France
Saint-Palais	166	Mme	ROLIN Sylvie
Ussel-d'Allier	163	M.	SOCCOL Marcel
Vernusse	159	M.	LE MOUCHEUX François
Nades	157	M.	BUVAT Henri-Claude
Coutansouze	155	M.	JAMES Denis
Sazeret	153	Mme	ALLOIN Viviane
Poëzat	151	M.	WILLIAMS Philippe
Châtelperron	150	Mme	SCHNEIDER Maria
Saint-Priest-d'Andelot	149	M.	BOUCHET Jacques
Lavoine	148	M.	BARRAUD Jean Dominique
Barberier	145	M.	CHÂTEAU Philippe
Meillers	142	M.	PAGLIAI Jean-Marie
Avrilly	138	Mme	CARIGNANT Solène

Saint-Marcel-en-Marcillat	138	M.	VERGE Alain
Chavenon	135	M.	TARIAN François
Chirat-l'Église	131	Mme	HENRY Josiane
Saint-Marcel-en-Murat	130	M.	LAURENT Jean-Pierre
La Guillermie	129	M.	GIRAUD Alexandre
Mesples	126	M.	DUNEAUD Jean-Luc
Saint-Martin-des-Lais	124	M.	BRUNOT Jean-Marc
Naves	121	M.	REBOUL Daniel
Châtelus	109	M.	COLAS Philippe
Lételon	109	M.	LOUBRY David
Sussat	107	M.	DEROUET Deny
Saint-Caprais	95	Mme	DE NICOLAY Marie
Sauvagny	91	M.	FENOUILLET Gérard
Deneuille-lès-Chantelle	83	M.	RAY Claude
Valignat	77	Mme	BLAES Magalli
Saint-Éloy-d'Allier	43	M.	DUMONTET Bertrand
Veauce	39	Mme	DESSALE Marcelle

nombre d'électeurs : 256

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2556  
du

07 OCT. 2020

La Préfète,

Pour la préfète et par délégation  
La secrétaire générale

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

## ANNEXE n° 2

Elections en vue du renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale

### Collège électoral n°2 des maires des cinq communes les plus peuplées du département de l'Allier

Scrutin du 30 octobre 2020

Nom de la commune	Population totale (nb d'habitants)	Civilité	maire
Montluçon	36 746	M.	LAPORTE Frédéric
Vichy	24 523	M.	AGUILERA Frédéric
Moulins	20 227	M.	PERISSOL Pierre-André
Yzeure	13 625	M.	PERRIN Pascal
Cusset	13 142	M.	LALOY Jean-Sébastien

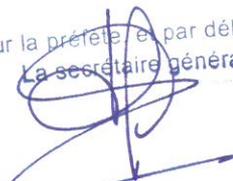
Nombre d'électeurs inscrits : 5

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2556  
du

07 OCT. 2020

La Préfète,

Pour la préfète, et par délégation  
La secrétaire générale

  
Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

## ANNEXE n° 3

Élections en vue du renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale

**Collège électoral n°3**  
**des maires des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale**  
**départementale, autres que les cinq communes les plus peuplées**  
**Du département de l'Allier**

*Scrutin du 30 octobre 2020*

Nom de la commune	Population totale (nb d'habitants)	Civilité	maire
Domérat	8 946	Mme	LESCURAT Pascale
Bellerive-sur-Allier	8 763	M.	SENNEPIN François
Commentry	6 427	M.	BOURDIER Sylvain
Gannat	6 032	Mme	POUZADOUX Véronique
Saint-Pourçain-sur-Sioule	5 280	M.	FERRAND Emmanuel
Désertines	4 508	M.	SANVOISIN Christian
Avermes	4 064	M.	DENIZOT Alain
Saint-Germain-des-Fossés	3 722	Mme	CUISSET Elisabeth
Varennes-sur-Allier	3 633	M.	LITAUDON Roger
Creuzier-le-Vieux	3 405	M.	CORRE Bernard
Lapalisse	3 201	M.	DE CHABANNES Jacques
Dompierre-sur-Besbre	3 097	M.	BRUNNER Michel
Abrest	2 978	M.	LOPEZ Romain
Huriel	2 702	M.	ABRANOWITCH Stéphane
Néris-les-Bains	2 646	M.	CHAPY Alain
Bourbon-l'Archambault	2 632	M.	BELIEN Jacky
Saint-Yorre	2 614	M.	KUCHNA Joseph
Prémilhat	2 507	M.	POZZOLI Bernard
Vendat	2 274	M.	GERMANANGUE Jean-Marc
Saint-Victor	2 137	M.	GUERIN Jean-Pierre
Cosne-d'Allier	2 073	Mme	CARRE Marie
Le Vernet	1 998	M.	AGUIAR Bernard
Lurcy-Lévis	1 932	M.	COMBEMOREL Patrick
Souvigny	1 878	M.	BARBARIN Michel
Neuvy	1 819	Mme	AURAMBOUT-SOULIER Martine
Lusigny	1 752	M.	JARDIN André
Saint-Rémy-en-Rollat	1 741	M.	DUMONT Alain
Trévol	1 684	Mme	JACQUARD Marie-Thérèse
Beaulon	1 675	M.	LOGNON Alain
Vallon-en-Sully	1 593	M.	KEMIH Mohammed
Montmarault	1 544	M.	LINDRON Didier
Brugheas	1 517	M.	SOALHAT Guy
Quinssaines	1 512	M.	NOUHANT Francis
Neuilly-le-Réal	1 489	M.	BAUDOIN Hervé
Le Mayet-de-Montagne	1 467	M.	RAYMOND Jean-Pierre
Durdât-Larequille	1 446	M.	BOVE Bruno
Diou	1 423	M.	LABILLE Christian
Villefranche-d'Allier	1 371	M.	FERRIERE Gérard
Bessay-sur-Allier	1 365	M.	PAQUERIAUD Didier
Villebret	1 352	M.	GLOMOT Philippe
Cérilly	1 335	M.	THEVENOUX Fabien
Ébreuil	1 294	M.	COPPIN Stéphane
Broût-Vernet	1 244	M.	DEVOUCOUX Bernard
Doyet	1 214	Mme	TOUZEAU Christiane

Lavault-Sainte-Anne	1 198	M.	TRIKI Samir
Creuzier-le-Neuf	1 192	M.	LAPLACE Thierry
Hauterive	1 183	M.	CORRE Didier
Molinet	1 183	Mme	MONDELIN Annie-France
Toulon-sur-Allier	1 169	M.	MARGELIDON Guillaume
Vaux	1 146	M.	DUCHALET Jérôme
Bressolles	1 141	M.	MARTIN René
Thiel-sur-Acolin	1 141	M.	MARCHAND Daniel
Chamblet	1 126	M.	CHANIER Alain
Estivareilles	1 119	M.	PAILLERET Georges
Chantelle	1 100	M.	BIDAUD André
Le Donjon	1 096	M.	LABBE Guy

nombre d'électeurs : 56

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2556

du

07 OCT. 2020

La Préfète,

Pour la préfète, et par délégation  
La secrétaire générale

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

## ANNEXE n° 4

Élections en vue du renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale

### Collège électoral n° 4 des président(e)s d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre siégeant dans l'Allier

Scrutin du 30 octobre 2020

DENOMINATION	Civilité	PRESIDENT(E)
Communauté d'agglomération Montluçon Communauté	M.	LAPORTE Frédéric
Communauté d'agglomération Moulins Communauté	M.	PERISSOL Pierre-André
Communauté d'agglomération Vichy Communauté	M.	AGUILERA Frédéric
Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	Mme	POUZADOUX Véronique
Communauté de Communes Commentry Montmarault Néris Communauté	M.	RIBOULET Claude
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	M.	DUMONT Jean-Marc
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	M.	CHABROL Jean-Elie
Communauté de Communes du Pays de Lapalisse	M.	De CHABANNES Jacques
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	M.	RONDET Daniel
Communauté de Communes du Val de Cher	M.	KEMIH Mohammed
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	M.	LITAUDON Roger

Nombre d'électeurs inscrits : 11

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2556 du 07 OCT. 2020

La Préfète,

Pour la préfète, et par délégation

La secrétaire générale

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

## ANNEXE n° 5

Élections en vue du renouvellement de la commission départementale de la coopération intercommunale

### Collège électoral n° 5 des président(e)s de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes siégeant dans l'Allier

*Scrutin du 30 octobre 2020*

DENOMINATION	Civilité	PRESIDENT(E)
SI pour l'Entretien et le Maintien en Eau du Canal de Berry	M.	Bernard GARSON
SIVU du Centre de Sarcelles - Marcillat en Combraille		
SIVOM d'Aménagement et de Développement du secteur Nord Bourbonnais		
SI de l'ancien canton de Neuilly le Réal	M.	Hervé BAUDOIN
Syndicat Têche et Besbre	M.	Gilles BERRAT
SI Scolaire du CEG de Bourbon l'Archambault	M.	Christian AUBOUARD
SI de Gestion du Collège de Lurcy Lévis	Mme	Patricia METENIER
SIESS du CEG de Tronget	Mme	Annie WEGRZYN
SIESS du Collège de Bézenet - Doyet	M.	Bruno DEPRAS
SIESS du CEG de Cérilly	M.	Yannick SOURIOU
SIESS du CEG de Vallon en Sully	Mme	Lisette BUISSON
SIESS du Collège de Montmarault	Mme	Céline LETORT
Syndicat intercommunal d'équipements sportifs et de transports scolaires (SIEST) de Cosne d'Allier	Mme	Anne-Marie DESSIN
SIESS du CES de Désertines	M.	Didier NOUAILLES
SIESS du CEG de Bellenaves	Mme	Nicole HAUCHARD
SIVOS de la Région du Donjon	Mme	Marie-France AUGIER
SIVOS de Jaligny sur Besbre	Mme	Annie DEBORBE
SIVOP Contigny - Monétay sur Allier	M.	Gilles GENILLON
SIVOS Deneuille Lès Chantelle - Fleuriel - Monestier	M.	Pierre LAMPAERT
SIRP de Pouzy Mésangy - Le Veudre	Mme	Renée MERCIER
SIRP de Saint Léopardin d'Augy-Couzon	M.	Christophe DE CONTENSON

Syndicat RPI 2CLMT (Chatel de Neuvre, Cressanges, Lafeline , Meillard, Treban)	M.	Yves SIMON
SIVOP de Bransat - Saulcet et Verneuil en Bourbonnais	M.	Bruno PICARD
SRPI Deux Chaises - Le Montet - Rocles	Mme	Sylvette DESNAUDS
SIRP Couleuvre - Valigny	M.	Michel GALOPIER
SIRP des Communes de Cesset - Louchy Montfand - Montord	Mme	Chantal LAPLANCHE
SIRP d'Arpeuilles Saint Priest - Ronnet et Saint Genest	M.	Jean RAMILLON
SIRP de Hérisson, Louroux Hodement et Venas	M.	Thierry de LAMARLIERE
Syndicat de Regroupement Pédagogique Quinssaines - Saint Martinien - Lamaids	M.	Yannick COITE
SIRP Bizeneuille - Verneix	M.	Lionel BROCARD
Syndicat de Regroupement Pédagogique Mazirat - La Petite Marche - Terjat	Mme	Alzina FERNANDES
Syndicat de Regroupement Pédagogique Chambérat - Courçais - Mesples - Saint-Eloy d'Allier - Saint-Palais et Viplaix	M.	Alain CROISSY
Syndicat de Regroupement Pédagogique de Saint Sauvier - Archignat et Treignat	M.	Raymond LAMY
Syndicat du Regroupement Pédagogique Saint Désiré - Audes - Chazemais	Mme	Anyta CHEMINOT
Syndicat de Communes pour le Regroupement Pédagogique de Louroux Bourbonnais - Vieure	M.	Jamy POIRIER
SIRP de Beaune d'Allier et Hyds	Mme	Marie CHANIER
SRPI concentré de la Région de Montmarault	Mme	Céline LETORT
SIVOS d'Escurolles	M.	Christian MARTINAT
SIVOSA de Saint Christophe - Saint Etienne de Vicq - Isserpent - Bost et Billezois	Mme	Françoise MALRAET
SIVOS Saint Bonnet de Rochefort - Charroux	M.	Henri GIRAUD
SIRP des Communes de Chirat l'Eglise - Coutansouze - Louroux de Bouble et Echassières	M.	Guy FREDOUELLE
SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier	M.	Michel MAITRE
SIVOM à la carte Eau et Assainissement de la Vallée de la Besbre	M.	Gilles BERRAT
SIAEP Rive Droite Allier	M.	Alain BORDE
SIVU des Bords de Sioule	M.	Jean-Paul REVERSAT
SI de Défense contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet	M.	Daniel CANTE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) du département de l'Allier		
SIVU pour la MARPA de Chevagnes	M.	André JARDIN
SI Thermal de l'Allier	M.	Yves Jean BIGNON
SI du Centre de Secours de Vallon en Sully et ses Environs	M.	Mohammed KEMIH
SI pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées dans l'Agglomération montluçonnaise	Mme	Pascale LESCURAT
SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM Sud Allier)	M.	André BIDAUD

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier (SICTOM Nord Allier)	M.	Didier PINET
Syndicat mixte de Villemouze		
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03)	M.	Yves SIMON
SI de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault	M.	Didier THEVENOUX
SIVOM à la carte eau et assainissement De la Sologne Bourbonnaise	M.	Jean-Jacques LABUSSIÈRE
SIVOM Eau et Assainissement de Nord Allier	M.	Christophe de CONTENSON
SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier	M.	Alain DETERNES
SIVOM de la Région Minière	M.	Guy COURTAUD
SIVOM Eau et Assainissement de la Rive Gauche du Cher	M.	Serge LAURENT
Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement d'Ordures Ménagères de la Région montluçonnaise	M.	Jean-Pierre MOMCILOVIC
SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Cérilly	M.	Bernard TIGE
SIVOM Eau et Assainissement de Nord Rive Droite du Cher	M.	Jérôme JOMIER
SIVOM de Sioule et Bouble	M.	Gérard LAPLANCHE
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)		
Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Bocage Bourbonnais	Mme	Nicole PICANDET
SM pour l'Aménagement Touristique du Bassin de Sioule		
PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	M.	Samir TRIKI

Nombre d'électeurs inscrits : 69

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2556

du 07 OCT. 2020

La Préfète,

Pour la préfète, et par délégation  
 La secrétaire générale  
  
 Hélène DEMOLOMBE-TOBIE